



LES INSTALLATIONS CLASSÉES

1 534

établissements soumis à autorisation.

589

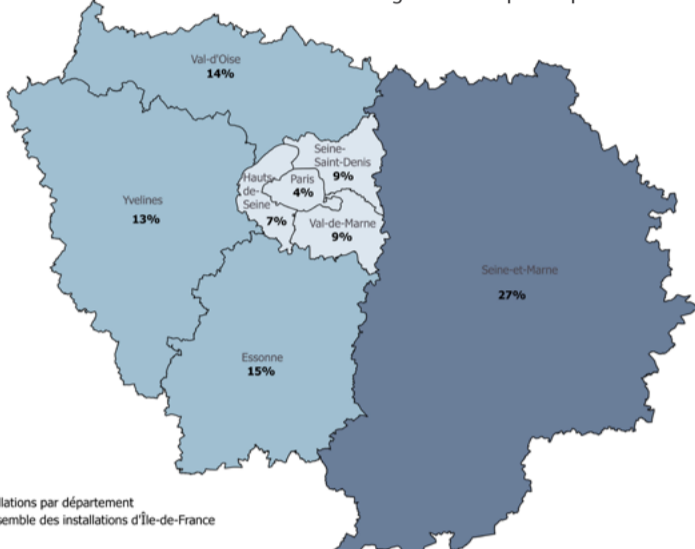
établissements soumis à enregistrement.

9 000

établissements soumis à déclaration.

Données au 31/12/2017

Répartition des installations classées soumises à autorisation et enregistrement par département en 2017



Proportion d'installations par département par rapport à l'ensemble des installations d'Île-de-France

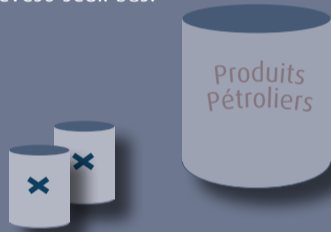
5 - 10%
10 - 20%
>20%



TYPLOGIE D'INSTALLATIONS

Les risques accidentels

- 1 raffinerie de pétrole
- 12 dépôts pétroliers
- 4 stockages souterrains de gaz
- 1 installation de stockage et conditionnement de GPL
- plusieurs installations de fabrication de produits pharmaceutiques ou d'engrais.
- 37 établissements Seveso seuil haut et 57 établissements Seveso seuil bas.



Les risques chroniques

- 250 établissements relevant de la directive relative aux émissions industrielles (IED)
- 1 installation d'incinération de déchets dangereux (UIDD) et 2 installations de stockage de déchets dangereux (ISDD)
- 18 installations d'incinération de déchets non dangereux (UIDND) et 10 installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND)
- 2 centrales thermiques de production d'électricité
- 3 verreries
- 3 aciéries
- 1 papeterie
- 1 cimenterie
- 2 usines de fabrication automobile et plusieurs équipementiers.



L'INSPECTION 2017 : UNE PRÉSENCE FORTE SUR LE TERRAIN...

1352

contrôles

754 dans les établissements soumis à autorisation ou enregistrement
598 dans des établissements déclarés ou non soumis

132

contrôles au titre des produits chimiques

206

prélèvements inopinés

60 sur des émissions gazeuses
102 sur les légionnelles
44 sur les émissions aqueuses

... POUR UNE PRESSION DE CONTRÔLE CONTINUE

36

amendes et astreintes

16

suspensions d'activité et suppressions

72

procès verbaux

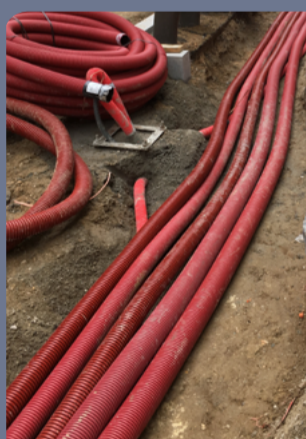


Des sanctions qui restent rares, mais qui permettent, par exemple :

- de mettre fin à des rejets d'eaux industrielles non autorisés dans les réseaux et à des rejets de substances dans l'air au dessus des normes autorisées ;
- d'évacuer des déchets dangereux résiduels sur des installations en cessation d'activité pendant la crue de la Marne ;
- de stopper des activités illégales ;
- d'engager des travaux de dépollution...



100 % des PPRT approuvés pour une meilleure maîtrise de l'urbanisation autour des sites SEVESO haut



Diminution de **20 %** depuis 2014, des dommages au réseau de distribution de gaz pendant les chantiers



x 2 la puissance éolienne en 2017



Reconversion des friches industrielles
40 SIS approuvés
160 en projet

QUALITÉ DE L'AIR

1118 tonnes de poussières (PM₁₀) pour l'industrie (production d'énergie, industrie manufacturière, traitement des déchets) en 2014 représentant 6 % des émissions régionales.

Des baisses d'émissions entre 2005 et 2016 (installations à autorisation - source GEREP) :

- **70 %** sur les poussières totales (TSP)
- **78 %** sur le SO₂
- **70 %** pour les NOx
- **60 %** pour les COVn.



GESTION DES DÉCHETS

50 %

de terres du Grand Paris valorisées, majoritairement en carrières.

Réduction de l'enfouissement de **9 %** des déchets non dangereux non inertes entre 2010 et 2014.

87 % de la puissance énergétique des incinérateurs est valorisée et contribue à l'alimentation de 300 000 équivalents logements.